



Comité Technique Ministériel

29 septembre 2016

Déclaration de la délégation CFDT

Déclaration préalable de la CFDT

Mesdames les ministres,
Madame la secrétaire générale
Mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui afin de vous écouter nous présenter le projet de loi de finances 2017, projet que nous allons découvrir sur table, comme chaque année.

C'est pour nous l'occasion de pouvoir nous adresser directement à vous, vos emplois du temps respectifs ne permettant pas d'espace de dialogue direct.

Surtout en ce qui concerne Madame Cosse, qui, depuis son arrivée, le 11 février 2016, n'a pas encore trouvé quelques minutes à nous consacrer, ce que nous déplorons.

Nous sommes de ceux qui jugent la qualité du dialogue social à l'aune de sa prise en compte au plus haut niveau.

Si nos ministères ne sont pas chiches en terme de quantités de réunions, nous sommes obligés de constater qu'en termes de qualité, il en va tout autrement.

Nous sommes confrontés quotidiennement à des rencontres fixées, reportées, refixées, reportées à nouveau, avec des documents de travail qui nous arrivent au pire, la veille ou le jour même, et au mieux, quelques jours avant.

Nous sommes confrontés à des arbitrages en cours, reportés aux calendes grecques (dans le meilleur des cas), on nous abreuve de « bientôt », de « ça ne va pas tarder », de « Madame Royal s'en occupe en personne », de « on attend l'arbitrage de Matignon » et nous patientons sans plus vraiment y croire, d'autant plus que les exemples de loupés et de reculs deviennent légion.

Sur de nombreux chantiers en cours, l'administration fait de la présentation, de la représentation, parfois même de la figuration mais pas ou peu de concertation. Elle nous démontre au fil des semaines qui passent, son incapacité à agir autrement que dans la précipitation, la contrainte ou le déni

Nombreux sont les militants qui nous disent n'avoir jamais connu un tel monologue social, ledit dialogue tant réclamé n'étant plus qu'un mot que l'administration utilise parfois pour essayer de donner du grain à moudre à quelques syndicats nihilistes, en mal de sensationnalisme exacerbé et récurrent.

Pourtant, au sein même du Ministère, un exemple existe qui prouve que le dialogue social est possible,

qu'il peut aider à accompagner le changement, et à remplacer la confrontation systématique par une politique d'accords sociaux. Certes, la DGAC est une structure particulière, tant du point de vue de son champ d'action que de son autonomie financière, mais s'inspirer de cet exemple original, comme nous l'avons proposé maintes fois ici, voilà qui donnerait une véritable chance au dialogue prôné par la CFDT.

Je vous le rappelle, une fois de plus, la CFDT fait partie des syndicats qui souhaitent vraiment dialoguer, qui souhaitent vraiment négocier, signer des accords. Devons nous pour cela bloquer, sans arrêt dénoncer, dénigrer pour être entendus ? Est ce vraiment ce type de fonctionnement que le gouvernement socialiste dont vous faites toutes les deux partie intégrante, souhaite ? Perdre du temps à remettre cent fois sur le métier nos demandes de vrai dialogue, nuit à l'efficacité de la concertation. Cela nous oblige sans cesse à nous attacher à la forme au détriment du fond. Et ce n'est pas comme ça que nous concevons nos rôles de représentants du personnel.

Mesdames les ministres, la Loi de finances est en cours de discussion et certains établissements, comme VNF, ont déjà payé un lourd tribut sur leurs effectifs, leur masse salariale et leurs budgets globaux. Il est primordial de ne plus les pénaliser au risque que cela ne se fasse au détriment de la sécurité des biens et des personnes ainsi que de la continuité du service public. Nous espérons que lors du vote de la Loi de finances, les stigmates des inondations de cet année seront encore présents dans l'esprit de tous.

Nous souhaitons aborder quelques sujets sur lesquels nous aimerions vraiment avoir des réponses.

Sur les fameux plans de requalification

La CFDT est tout à fait consciente que les négociations avec la DGAFP sont âpres. En revanche, elle trouve inadmissible que, près de deux ans après que les annonces ministérielles aient été formulées, les agents de la filière administrative et leurs représentants soient toujours dans l'incertitude quant au nombre de postes de promotion. Que d'espoirs pour les agents et quelle déception engendrée! Au delà de cette situation dégradée, la CFDT tient quand même à souligner le travail effectué par MGS qui, sans cesse depuis des mois, établit des hypothèses pour qu'une éventuelle décision de la DGAFP puisse être concrétisée avant la fin de l'année.

Sur le RIFSEEP

La CFDT déplore l'absence de note de gestion pour 2016. Cette situation n'est pas tenable. Il n'est pas pensable d'envisager que des agents puissent voir leur rémunération de décembre amputée. Les mobilités s'effectuent sans lisibilité sur la cotation des fonctions. La révision de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) doit s'effectuer au moins tous les quatre ans. Les agents qui connaissent des situations de blocage s'interrogent sur le rythme de ces revalorisations. Aucune information ne transpire. Quant au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) il peut pour le moins être qualifié de nébuleux.

Sur PPCR

La mise en œuvre du PPCR approche et malgré toute notre énergie déployée pour essayer de faire entendre au Ministère l'intérêt de reclasser l'ensemble des 2 000 Chefs d'Equipe d'Exploitation avec les Chefs d'Equipe d'Exploitation Principaux au 31 décembre ou au 1er janvier afin de pouvoir les reclasser dans le nouveau grade C3, rien n'a évolué.

Comment pensez-vous être en mesure de faire fonctionner vos services à compter de 2017 ?

Pensez-vous envisageable que des CEE continuent à exercer leurs missions et leurs responsabilités, qui vont au-delà du seul encadrement, alors qu'ils percevront un salaire identique à leurs collègues exempts de ces charges de travail ?

Nous sommes disponibles pour continuer la concertation sur ce sujet comme sur tous les autres, il y a urgence.

Sur les mobilités

La CFDT demande que le groupe de travail relatif à la mise en œuvre des règles de gestion se réunisse. Là encore, aucune date n'est programmée.

Sur les ouvriers d'État

En juillet, la fonction publique a annoncé :

- l'abandon du quasi-statut interministériel des ouvriers d'État,
- la fin du moratoire instauré en 2019 relatif à l'arrêt des recrutements d'ouvriers d'État,
- la non remise en cause du régime des retraites et du fonds de pension (FSPOEIE).

Elle renvoie à chaque ministère la rationalisation du cadre.

A ce jour, notre ministère n'a pas communiqué sur le sujet alors qu'à l'IGN, les discussions ont commencé.

Il est maintenant impératif que l'on discute des mesures d'accompagnement des personnels en place dans le cadre d'une gestion par service et par établissement public. Ceci impose l'ouverture de discussions, voire de négociations, ainsi qu'un calendrier précis.

Nous avons écrit le 26 juillet sur ce sujet à M. Mourlon et demandé une audience, sans aucune réponse à ce jour !

Sur le référencement

La CFDT souhaite avoir des éléments d'information sur l'état d'avancement du dossier relatif à la complémentaire santé des fonctionnaires ou « référencement » au sein de nos ministères.

Pour mémoire, la convention ministérielle est arrivée à échéance le 1^{er} janvier 2016.

Sur Météo France

Météo-France subit des baisses d'effectifs depuis 10 années. Un agent sur deux non remplacé à partir de 2007, 8 sur 10 non remplacés depuis 2013. Une nouvelle baisse avec une petite inflexion est prévue pour 2017.

Mais de surcroît, la direction de Météo-France vient d'annoncer de manière unilatérale la fermeture à moyen terme de 70 % de centres territoriaux et l'absence totale de mesures catégorielles pour 2015 et pour 2016.

La CFDT s'interroge grandement sur l'avis du Conseiller Social de votre Cabinet qui suggérait de mettre fin au boycott des instances de concertations, puisqu'il n'apparaît aucun espace de négociation pour le prochain Contrat d'Objectif et de Performance.

Où a disparu la "démocratie participative" ?

Tout cela laisse perplexe les collègues de la météo. Selon nos informations, notre ministère n'est pas demandeur de fermetures d'autant de centres météos.
Le moral des agents de Météo-France est au plus bas.

Sur l'AFB

La création de l'Agence est une avancée importante en matière de reconquête de la biodiversité au regard de la loi du 8 août, près de 40 ans après la première loi sur la protection de la nature.

Néanmoins et à l'instar des personnels concernés, nous ne pouvons que regretter que cette agence n'intègre pas l'ONCFS même si la mutualisation des missions de police de l'environnement est prévue.

Madame la Ministre, vous avez toujours fait part de l'attention que vous portez dans ce dossier à la situation des personnels concernés. Dans ce contexte, nous souhaitons que vous puissiez, dès aujourd'hui, nous confirmer les implantations définitives des sites principaux et annexes de l'Agence.

Il est absolument primordial que le budget dévolu à l'agence permette une adéquation missions/moyens efficace.

Juste avant une dernière question, nous tenons, une fois encore, à vous alerter sur de nombreux cas de mal-être et de burn out. Aujourd'hui, cela ne concerne plus uniquement les services restructurés mais également les services du CEREMA où les cadres viennent allonger la liste des personnels qui vont extrêmement mal.

Ceux-ci nous alertent, nous leurs représentants, et nous sommes impuissants face au rouleau compresseur des restructurations, des réductions d'effectifs, Ils nous disent que le service public ne peut plus être de bonne qualité, et ils le déplorent!

Nous en parlons dès que nous en avons l'opportunité sur le terrain, mais aujourd'hui c'est vous que nous sollicitons pour faire que le schéma s'inverse et que l'irréversible ne s'inscrive pas sur les tableaux du CHSCT-M.

Dans un projet d'arrêté, soumis au Conseil supérieur de la fonction publique d'État lundi 26 septembre, le ministère de la Fonction publique détermine les actes de ressources humaines pour lesquels la décision revient aux préfets. Ce principe vient en application du décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration.

Les préfets de département, les préfets de région et les préfets de zone auront bientôt la main sur les actes relatifs à la situation individuelle des agents exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés de l'État.

Pour les actes de gestion soumis à l'avis préalable de la CAP (ceux relatifs aux carrières) l'avis préalable du chef de service déconcentré sera requis.

Entre la DGAFP qui doit reprendre la gestion RH de la fonction publique et les préfets qui prennent la gestion RH des services déconcentrés, que va-t-il rester à nos ministères en matière de gestion RH?

Je vous remercie.